

ACADEMIE DE BESANCON - RECTORAT
 DIRECTION - EXAMENS ET CONCOURS
 DEC 3
 10 rue de la convention
 25030 BESANCON CEDEX
 Tél. : 03 81 65 74 80
 Mail. : ce.dec3@ac-besancon.fr

MADAME VOYNNET Manon Anaïs
 19 RUE BOSSUET
 25300 PONTARLIER



Application mobile : CycladesVerif

Nom de famille : VOYNNET
 Prénom(s) : Manon Anaïs
 Née le : 28/07/2006
 A : PONTARLIER (025)
 INE : 101076506BG
 Etablissement : 0250008Y LYC LOUIS PASTEUR - BESANCON CEDEX(0250008Y)
 Forme de passage : Contrôle continu y compris EPS
 Catégorie : SCOLAIRE
 Série : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

Jury : 2501

Epreuves terminales	Coef.	1er groupe	
		Note	Points
Français			
<i>Français écrit</i>	A03 2023	5.00	20.00
<i>Français oral</i>	A03 2023	5.00	17.00
Philosophie		4.00	9.00
Epreuve orale terminale (Grand oral)		14.00	18.00
Analyse et méthodes en design		16.00	10.00
Conception et création en design et métiers d'art		16.00	12.00
Totaux		60.0	825.00

Contrôle continu	1ère			Terminale		
	Coef.	Note	Points	Coef.	Note	Points
Histoire - Géographie	3.00	14.30 (A03 2023)	42.90	3.00	14.70	44.10
Enseignement moral et civique	1.00	18.00 (A03 2023)	18.00	1.00	18.00	18.00
Langue vivante A (Anglais) (ETLV)	3.00	16.80 (A03 2023)	50.40	3.00	14.40	43.20
Langue vivante B (Allemand)	3.00	16.90 (A03 2023)	50.70	3.00	17.50	52.50
Mathématiques	3.00	15.70 (A03 2023)	47.10	3.00	17.00	51.00
Education physique et sportive				6.00	16.00	96.00
Physique-Chimie	8.00	16.60 (A03 2023)	132.80			
Total de coefficients : 40.0			Total de points : 646.70			

Calcul résultat	Coef.	Points
Epreuves terminales	60.0	825.00
Contrôle continu	40.0	646.70
Totaux	100.0	1471.70
MOYENNE FINALE	14.72	

Décision du jury :

Admis Mention Bien



A Besançon, le 08 juillet 2024
 La Directrice des examens et des concours
 SANDRINE BOQUESTAL

RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour mieux comprendre les modalités de calcul de votre note finale au baccalauréat, visitez le site <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee>.



Scannez le QR-Code ci-contre et accédez directement aux modalités de calcul.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément à la réglementation des examens, le jury est souverain et aucun recours n'est recevable à l'encontre des décisions qu'il a prises en application de cette réglementation.

Seules les irrégularités relevant d'erreurs matérielles ou de droit peuvent être rectifiées.

Si vous estimez que la décision du jury est irrégulière, vous pouvez :

- soit formuler un recours gracieux auprès des services en charge des examens et concours, par courrier et dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir effectué un recours gracieux, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision de rejet de votre recours gracieux, ou dans un délai de quatre mois à compter de votre recours gracieux si vous n'avez pas obtenu de réponse de l'administration.

- soit former directement un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de cette présente notification.

IMPORTANT

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il peut être édité à tout moment depuis votre espace candidat CYCLADES.